

Questions orales

Je demande au ministre de la Consommation de se porter à la défense des consommateurs, pour une fois. Le gouvernement va-t-il laisser les banques profiter de leur quasi-monopole sur l'argent des Canadiens en imposant des frais de service au taux qu'elles jugent bon? Les Canadiens vont-ils continuer de subventionner les bénéfiques record des banques canadiennes et de les tirer des mauvais investissements qu'elles ont effectués dans des pays en développement?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Nous venons d'entendre un beau discours, monsieur le Président. Pour répondre à la question que je devine sous ce discours, oui, nous nous inquiétons des nouveaux frais et droits croissants, qui sont un phénomène relativement récent. Les fonctionnaires de mon ministère surveillent la situation. Nous voulons que les consommateurs en soient prévenus et informés comme il se doit. Nous discutons avec l'Association des banquiers canadiens pour voir si l'acceptation volontaire de normes est possible. Nous discutons aussi avec le Ministre des Finances de modifications à apporter à la Loi sur les banques, si besoin est.

M. le Président: Le député de Nickel Belt peut poser une brève question supplémentaire.

[Français]

LES BANQUES—LE GEL DES FRAIS DE SERVICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Les frais de services des cinq grandes banques ont augmenté de 29 p. 100 entre 1982 et 1986, alors que l'inflation a augmenté de 19,4 p. 100. Le ministre serait-il prêt à demander aux banques de geler leurs frais de services jusqu'à ce que des audiences publiques aient eu lieu, de façon à ce que les groupes de consommateurs et les banques aient la possibilité d'étudier la situation?

● (1500)

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je crois comprendre que le comité permanent des finances qui est présidé de façon très compétente par mon collègue, le député de Mississauga-Sud, étudie cette question. A mon avis, c'est certainement un point qui pourrait être examiné utilement par le comité permanent.

Comme je l'ai déclaré, nous suivons de près la situation. Nous avons des entretiens avec l'Association des banquiers et des discussions avec des représentants du ministère des Finances à propos d'éventuelles mesures correctives, le cas échéant.

L'IMMIGRATION

LE NICARAGUA—LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRAS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne la proposition du Canada d'accorder le statut de réfugié aux rebelles contras afin de faciliter un plan de paix en Amérique centrale. Or, cette initiative qui a été proposée dimanche au Nicaragua par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été taxée d'hypothétique mardi à Ottawa par le ministre des Relations extérieures et a été rejetée catégoriquement aujourd'hui par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans une déclaration qu'il a faite à *La Presse*.

Je voudrais donc demander au ministre pourquoi le gouvernement suit une politique d'immigration et, en fait, des affaires étrangères qui est aussi confuse, contradictoire et embarrassante. Le ministre va-t-il clarifier ce point et dire à la Chambre aux Canadiens quelle est la politique officielle du gouvernement à propos des programmes de réfugiés proposés pour le Nicaragua et en fait, pour toute l'Amérique centrale?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à mon avis, il n'y a ni confusion, ni contradiction. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que c'était une question hypothétique. La politique de notre pays en ce qui concerne les réfugiés est claire, et mon ami le sait très bien. Une étude cas par cas est effectuée par le ministère. On étudie de cette manière le dossier de quiconque arrive dans notre pays.

Le député sait pertinemment qu'on rejettera tous ceux, quels qu'ils soient, qui sont accusés de violence. Cette décision ne sera pas prise par le député ni par moi-même, c'est le processus de détermination du statut de réfugié qui tranchera. A mon avis, la Loi sur l'immigration est bonne. Elle ne contredit pas ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LE PLAN DE PAIX ARIAS—LE RÔLE DU CANADA

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Les Libéraux approuvent le plan de paix Arias pour l'Amérique centrale. Nous croyons par ailleurs que toute déclaration ministérielle sur cette question très importante doit refléter la politique gouvernementale et pas des opinions personnelles. Le vice-premier ministre ne trouve-t-il pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se comporte d'une façon très bizarre, comme un amateur en fait, lorsqu'il essaie de promouvoir l'idée de se servir des troupes pour assurer le maintien de la paix dans cette région sans avoir obtenu au préalable l'approbation du Cabinet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la meilleure solution consiste peut-être à attendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rentre, car le député se base en fait sur des oui-dire.